

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Créée en 1994, l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) s'est fixé le triple objectif de :

- regrouper les villes universitaires en vue d'assurer la défense de leurs intérêts communs,
- devenir un organe d'échange d'expériences notamment sur les problèmes sportifs, culturels et sociaux liés à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire,
- développer des relations avec les villes universitaires européennes.

Cette association envisage de lancer dans les mois à venir un site Internet entièrement dédié aux villes universitaires et destiné à valoriser leurs actions en direction des étudiants. De surcroît, un lien direct avec les sites des villes permettra aux demandeurs de disposer de toutes les informations susceptibles de les intéresser.

Compte tenu du nouveau positionnement du campus universitaire sur le site de la Nive et de la nécessité de répondre aux besoins générés par l'accroissement de la population étudiante, il apparaît judicieux pour la ville d'intégrer et de soutenir les démarches partenariales engagés par cette association.

En conséquence, je vous propose :

- d'une part d'autoriser l'adhésion de la ville de Bayonne à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 150 € pour 2007 ;
- d'autre part de nommer M. LABAYLE en tant que représentant de la ville auprès de ladite association.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.